



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

À la séance ordinaire de la Ville de McMasterville prévue le 5 mai 2025, à 19 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

a) **Adresse** : 951, rue des Merisiers

Nature de la demande : Garage détaché

La demande porte sur le lot 4 495 304 et vise à :

- Régulariser la distance de 1,3 mètre entre le garage détaché et la ligne de lot latérale gauche alors que l'article 5.10 c) du Règlement de zonage numéro 382, tel que modifié, prescrit que la distance minimale entre un garage détaché et une ligne de terrain est de 1,5 mètre.

b) **Adresse** : 135, rue Scott

Nature de la demande : Garage détaché

La demande porte sur le lot 4 495 388 et vise à :

- Régulariser la superficie d'au plus 52,51 mètres carrés du garage détaché alors que l'article 5.6 du Règlement de zonage numéro 382, tel que modifié, permet une superficie maximale de 50 mètres carrés.

c) **Adresse** : 775, rue Maple

Nature de la demande : Stationnement

La demande porte sur le lot 4 494 255 et vise à :

- permettre la présence de deux (2) accès charretiers alors que l'article 11.31 du Règlement de zonage numéro 382-00-2008, tel que modifié, ne permet qu'un seul accès charretier pour une habitation unifamiliale isolée;

- permettre des accès charretiers d'une largeur totale de 8 mètres alors que l'article 11.26 du Règlement de zonage numéro 382-00-2008, tel que modifié, permet une largeur totale maximale de 5,5 mètres pour une habitation unifamiliale isolée.

De plus, il est possible de transmettre des commentaires par écrit, à la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, au plus tard le 5 mai 2025 à midi, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville située à l'adresse mentionnée précédemment, reçue au plus tard le 5 mai 2025 à 8 h 30, en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » sur l'enveloppe.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 17^e jour du mois d'avril 2025.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard